

perfectionnement des semences et à l'expansion horticole; (5) le relevé, l'étude technique et la construction des principaux ouvrages de protection des digues, des aboîteaux et des brise-lames aux termes du programme d'assainissement des marais; et (6), de date plus récente, l'organisation et l'aménagement de pâturages en commun.

Dans le Québec, outre l'aide fédérale au transport des céréales de provenance de l'Ouest et l'excellent travail de démonstration des fermes expérimentales et des stations de démonstration (maintenant la Direction des recherches), on a fait une mention spéciale des programmes provinciaux visant les concours d'amélioration des cultures et le service du drainage.

On a parlé de l'excellent travail qu'accomplit dans l'Ouest canadien le Service du rétablissement agricole des Prairies. Il s'agit de tous les articles du programme, comme les petites et les grandes entreprises d'emmagasinage des eaux, les entreprises d'utilisation des terres, surtout l'abandon des terres impropres à la culture et leur aménagement en pâturages en commun en vue de la production animale, et le rétablissement des cultivateurs venant des régions de sécheresse. A propos de l'aide financière accordée aux cultivateurs de l'Ouest en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, on a dit qu'elle était un moyen d'assurer un revenu minimum permettant de faire face aux dépenses urgentes au cours des années où la récolte est déficitaire.

En résumé, les organismes provinciaux ont généralement approuvé ces mesures fédérales et autres qui contribuent directement ou indirectement à une meilleure conservation et à une meilleure utilisation des terres et à l'amélioration du revenu agricole. Les organismes provinciaux désirent non seulement que ces mesures soient maintenues, mais qu'elles prennent plus d'ampleur, afin d'accroître l'efficacité de la production et les revenus de ceux qui désirent demeurer sur la ferme et afin d'aider aux agriculteurs qui travaillent à temps réduit à permutter dans l'industrie.

IV. RECOMMANDATIONS

Les conditions communes aux petites fermes ou aux fermes à faible revenu sont énoncées dans le présent rapport, d'après les renseignements qu'ont fournis au Comité des associations et des particuliers bien au courant des problèmes. Ces conditions sont nombreuses et variées.

L'inventaire et l'évaluation des ressources terriennes du Canada sont à la base de la solution du problème des petites fermes. Les problèmes économiques et sociaux que présente l'utilisation des terres sont graves lorsque la capacité de la ferme est insuffisante et ne permet pas une adaptation à de nouvelles situations. La classification des sols à des fins agricoles et l'inventaire des régions boisées au Canada ont réalisé des progrès considérables. Le gouvernement fédéral et les provinces ont participé à ces travaux et à d'autres travaux importants.

Quatre recommandations présentées par le Comité au cours de la dernière session avaient trait aux problèmes de l'utilisation des terres. Le Comité tient à réaffirmer qu'il appuie ces recommandations présentées ainsi qu'il suit dans leur forme primitive: